



Forestiers Privés en Poitou-Charentes

Syndicat de Sylviculteurs

FRANSYLVA en Poitou-Charentes

**BULLETIN
DE LIAISON
NUMÉRO 3**

Mai 2018



L'AG du 27 avril à Benon

Sommaire

Editorial du Président

Les brèves/actualités

**Comité régional sylvo
cynégétique**

**Journée internationale des
forêts 2018**

**Les aides à la
populiculture en Nouvelle
Aquitaine**

Formations

L'Assemblée Générale

**Informations
départementales**

Délégation 16

Délégation 79

Délégation 17

Délégation 86

**L'assurance Responsabilité
civile**

Directeur de publication : Eric Le
Gallais

Comité de rédaction :
Richard Arnou, Brigitte Bonnisseau,
Philippe d'Hémery, Philippe Drouault,
Gérard Grolleron.

Editorial du Président du Syndicat des Forestiers Privés en Poitou-Charentes, Eric LE GALLAIS

Chasser en meute

Je ne me ferai pas contredire par les veneurs en attestant que la meute est plus forte et performante que la chasse à courre avec un seul chien, mais ce n'est pas là l'objet de mon propos. Il en est cependant de même de l'action collective comparée à la seule initiative individuelle.

Dans une meute, les différents chiens gardent et souvent améliorent leurs capacités ; les exemples de chasse en meute ont de tous temps démontré leurs capacités, les loups en sont les plus connus. Mais qu'en est-il de nous ? Les exemples politiques démontrent souvent leur faiblesse en courant les uns derrière les autres sans trouver la capacité à s'entendre sur l'essentiel.

Nous avons, nous forestiers, de multiples forces de taille, d'organisation, de poids économique social, environnemental. Nous sommes essentiels pour l'équilibre écologique et d'aménagement du territoire. Nous avons un nombre de propriétaires qui, pour la plupart d'entre eux, sont fortement attachés à l'arbre, qui représente leurs racines (cf. étude réalisée par l'ancienne Union Régionale). Justement, compte tenu de nos diversités et de nos activités, nous sommes très tentés de vivre notre vie de proximité. Et cela est à la fois une force et une faiblesse. Une force justement par la proximité incontournable pour l'action au plus près des forestiers mais une faiblesse à s'ouvrir à nos partenaires naturels dont nous craignons parfois une fausse concurrence.

Notre région Nouvelle Aquitaine n'échappe pas à cette analyse. Nous avons le plus grand massif forestier de France, des essences d'une grande variété, feuillus et résineux, des syndicats individuellement représentatifs, des CETEF et GDF, un groupe coopératif puissant, tout pour réussir sans que pour autant chacun y perde son âme. Et pourtant ...

Depuis la création de la Nouvelle Aquitaine, les rencontres organisées ou fortuites ont permis de mieux nous connaître mais il reste encore quelques efforts à faire pour confirmer, afficher notre unité sur l'essentiel et présenter un front uni à nos partenaires.

Mais des signes sont encourageants. Notre position partagée sur le dossier de la chasse dans le cadre de la commission paritaire pour un équilibre sylvo-cynégétique, de même pour la filière forêt-bois et changement climatique ou notre position dans la commission de la chambre régionale d'agriculture sur la « valorisation de la forêt et territoire ».

Nous montrons donc un front uni sur les dossiers essentiels. Et cela est bon. Il nous faut maintenant, sans que chacun y perde son âme, que la lisibilité de la représentation des propriétaires forestiers puisse se manifester auprès des institutions avec lesquelles nous travaillons au quotidien, Région et DRAAF.

Chacune de nos organisations a sa légitimité et doit continuer sa vie et sa mission, en accord avec ses voisins en développant et faisant circuler l'information. Retrouvons nous donc au plus vite pour présenter publiquement notre représentativité et notre union forestière des forestiers privés de la Nouvelle Aquitaine.



LES BRÈVES / LES ACTUALITÉS

Les Echos.

Le journal les Echos profite du fait divers mettant en cause deux bucherons charentais ayant vendu du bois de chauffage sur un site d'annonce sans être professionnels pour rédiger une demi page sur l'intérêt du chauffage au bois .

A l'évidence il est toujours utile de rappeler que les forestiers vendant du bois sur pied destiné au chauffage doivent faire signer à l'acquéreur un contrat de vente dans lequel celui-ci certifie que ce bois coupé n'est pas destiné à la revente.

L'article rappelle le grand intérêt du bois de chauffage au point de vue écologique mais que cela n'est avéré qu'avec l'utilisation d'un bois sec, 20 à 25 % d'humidité, qui assure alors un rendement de 80 % au lieu de 60% avec un bois d'un an de séchage et dans le meilleur des cas des émissions de particules fines divisées par huit.

Toutes le monde cherche à sécuriser son approvisionnement : certaines communes décident de boiser des parcelles (je ne suis pas certain que ce soit pour elles la solution la plus économique) ; tel fabricant de cheminée investit dans l'acquisition de bois et de son séchage avec une marque de revente sur sa marque.

L'ONF aussi, a créé son propre label : ONF Bois Energie, et on peut se poser la question : pourquoi plusieurs labels ? Dynamic Bois s'est fixé pour objet « l'enjeu est de transformer le producteur forestier en producteur de bois ». Le Directeur du CBB annonce avoir la volonté d'accroître la production annuelle de 60.000 tonnes en travaillant avec tous les acteurs, propriétaires, experts et l'ITG.

Toutes ces annonces nous amènent à nous poser une autre question : les forestiers doivent ils changer de métier : bois énergie ou bois d'œuvre ? Y aura-t-il de la place pour tout le monde.

Deux centrales biomasse au bois en projet chez nos voisins de la Creuse

Situées respectivement près de Bourgneuf et de la Souterraine ces deux mini centrales de cogénération d'une puissance chacune de 2,5 mégawatts produiront chaleur et électricité grâce à un procédé de pyrolyse du bois à 1300 °C par lequel on obtient du gaz qui, refroidi, actionne des générateurs. Ainsi à partir de 1 kg de bois sont obtenus 1 Kwh d'électricité et 1 Kwh de chaleur. Chaque centrale implique la construction d'une aire de stockage, d'un réacteur, d'un système de filtration et d'une unité de cogénération ; les chaudières sont alimentées par des plaquettes bois à raison de 3 camions par jour sur une distance d'approvisionnement d'au maximum 60 kms.

Le prix de rachat de l'électricité est garanti par l'Etat pour 20 ans au niveau moyen de 145 euros le mégawatt/heure et des contrats de revente de chaleur à des utilisateurs industriels ou publics de proximité seront signés. Chaque centrale consommera en moyenne 22 000 tonnes de bois en provenance essentiellement de résidus d'éclaircies. A noter que ce type de projet de petite capacité est très répandu en chine ; les chaudières sont d'ailleurs de technologie chinoise. L'investissement pour chacune des unités de production est de l'ordre de 16 millions d'euros. Il serait souhaitable que de tels projets puissent se développer en Poitou-Charentes notamment dans le cadre du plan de développement de la biomasse de l'ex région qui avait été élaboré en 2015.



**Pour une demande d'adhésion merci de retourner ce papillon à
Fransylva en Poitou-Charentes - 13 rue de la Croix de la Cadoue 86240 SMARVES**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

ou envoyer un courriel à poitou-charentes@fransylva.fr

CONTACTS

Forestiers Privés en Poitou-Charentes

Tel : 06 12 90 94 43

13 rue de la Croix de la Cadoue - 86240 - SMARVES

Courrier électronique : poitou-charentes@fransylva.fr

CRI ou COLÈRE

En fin d'année dernière, le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine fait connaître la liste des membres du CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL et ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL de la Nouvelle Aquitaine.



Appelé CESER, ce comité est constitué des représentants des forces vives de la Région sur les sujets économique et social et environnemental. Un équilibre s'impose pour que cette assemblée joue son rôle de conseil auprès du Conseil Régional. Il est saisi de l'étude de certains dossiers éclairant ainsi les membres du conseil régional afin de leur permettre de prendre au mieux les décisions soumises à l'assemblée régionale. Les membres du CESER peuvent également se saisir de problématiques, les étudier et en remettre les conclusions au Conseil régional. Ses membres sont désignés par le Préfet de Région. Il n'y a pas de procédure officielle pour ces désignations. Il est certain que le Préfet s'en est entretenu avec les corps constitués, (chambres consulaires), les syndicats de toutes obédiences, avec les associations de tout ordre et les services de l'état et ce dans les trois anciennes régions. Mais pas avec les syndicats forestiers !!!

L'assemblée est constituée de 177 conseillers. Ceux-ci ont été informés de leur nomination le 30 janvier dernier. J'y reviendrai. Là se situe l'incompréhensible, l'inqualifiable. Parmi ces 177 conseillers, un seul forestier et désigné parmi les conseillers élus du CRPF, un représentant de l'office des forêts ; rappelons que la forêt en Nouvelle Aquitaine est privée à plus de 90 %, constituant 93 % de la surface forestière, et pourtant pas un représentant syndical, véritable interlocuteur, le CRPF et l'Office étant des établissements publics.

C'est la raison de la COLÈRE. Est-il nécessaire de rappeler l'importance de la forêt, de ses fonctions ? Le plus grand massif forestier français avec ses diversités, ses fonctions sociales économiques et environnementales. Existe-t-il une activité aussi complète sur le territoire ? Epurateur pour la qualité de l'eau, créateur d'emplois, restaurateur de la qualité de l'air, lieu de rencontres cynégétiques, familiales ou de promenades, L'arbre, feuillu ou résineux est l'incontournable de nos paysages. Comment le ravalier à cette portion congrue dans une assemblée régionale où s'invente et se crée l'avenir de notre région ?

A simple titre de comparaison, le milieu agricole est représenté par 16... conseillers sans parler des associations écologiques avec 11.... conseillers. Il ne faut pas baisser les bras devant ces nominations qui ne correspondent pas à la réalité de la représentation du territoire et à notre volonté de participer à l'avenir de notre Région.

Donc, dès le 30 janvier, en concertation avec Fransylva Limousin, le SYSSO, Fransylva Poitou Charentes et Fransylva Pyrénées Atlantique, nous avons décidé d'adresser une demande de recours gracieux à Monsieur le Préfet afin qu'il revoie sa décision. Nous avons donc maintenant 6 mois pour engager un recours au tribunal administratif. Nous sommes unis pour mener ce combat contre l'injustice.

COMITÉ SYLVO CYNÉGÉTIQUE

Le comité régional paritaire sylvo cynégétique s'est réuni sous la Présidence de la DRAAF et de la Région. Rappelons que comme l'indique son intitulé, il réunit autour de la table, également, chasseurs et forestiers . Sa mission consiste à déterminer les conditions à réunir pour permettre aux forestiers de poursuivre leur activité en limitant au maximum les dégâts de gibier tant sur leurs plantations, sur les régénérations naturelles que sur les arbres en général.

Au cours de cette réunion il n'a été question que des dégâts occasionnés par les cerfs. Après la présentation d'un état des lieux, surtout aquitain, avec la présentation d'une carte présentant les zones actuellement très fortement impactées : Médoc, Pyrénées Atlantiques, Sud Charente, le comité a noté que seuls 5 départements sur douze ont adressés une carte à la DRAAF.

Après un large échange, le Directeur de la DRAAF a proposé une synthèse de celui-ci :

- Dans les zones très fortement impactées, augmentation très importante de prélèvement pouvant aller jusqu'à 50 % et ce sur une longue durée pour rétablir l'équilibre.
- Dans les zones actuellement exemptes de présence de cerfs, grande vigilance pour en interdire l'implantation.

Ces principes ont été acceptés par les partenaires. Ils ne règlent pas, malgré tout, la mise en œuvre de ces bons sentiments qui ne pourra trouver une bonne fin pour les forestiers qu'avec une entente départementale et locale. Reste aussi la publication d'une carte complète des zones impactées.

Une autre réunion du comité se tiendra au mois de septembre pour étudier les problèmes posés par les populations de chevreuil.

Afin de nous faire entendre il est indispensable de déclarer tout dégât de gibier ; constaté par un homme de l'art, ces déclarations pourront ainsi apparaître sur les cartes officielles.

C'est le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATeGRi) qui sera chargé de collecter les données ; vos correspondants seront Alain Rousset et Christian Girard du CRPF ; il est prévu que les coopératives et experts aient accès à ces données.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS

Cette année le syndicat Fransylva en Poitou-Charentes a organisé, en partenariat avec l'association Teragir, deux animations le samedi 24 mars au profit du grand public :

- Une réunion en Charente, à Chasseneuil sur Bonnieure
- Une réunion en Vienne, à Jazeneuil



La météo s'est montrée particulièrement clémente le samedi 24 mars 2018 permettant ainsi aux participants de l'animation "La vie d'une forêt" de profiter pleinement d'une magnifique et enrichissante balade en forêt de Chasseneuil.

Une opération initiée par le syndicat Fransylva (propriétaires privés forestiers) et le CETEF (centre d'étude technique environnemental et forestier). Une promenade au plus près de la nature, vivifiante et commentée avec pédagogie par Yanis Marcillaud, Mathieu Bergeron et Jean-Paul Dervin, ingénieur écologue et

techniciens forestiers qui avaient concocté des circuits offrant de belles découvertes.

Dans un premier temps, Matthieu Henchoz propriétaire forestier qui a pris la succession de son père Jean-Marc dont il a hérité de la passion pour la forêt a retracé l'historique du massif forestier. Il a donné des explications sur la gestion des forêts "jardinées" ou "naturelles" et des arbres dits "d'avenir" ou "gênants" "le meilleur professeur de la forêt étant la nature".

Hors des allées forestières, les participants ont découvert des endroits bucoliques, une mare et ses amphibiens où viennent se désaltérer biches, cerfs ou chevreuils (photo), une clairière entourée de splendides chênes centenaires, dinosaures de la forêt comme le remarquait un technicien. Des explications ont été données sur le dépérissement du châtaignier "entraîné de disparaître de cette forêt. Plusieurs causes, notamment celle du réchauffement climatique" ont informé les forestiers. Qui ont aussi expliqué l'importance du bois mort dans le milieu naturel "pour la régénéscence des sols. Utile aussi pour la faune, d'ailleurs on note le retour du pic-noir." Une balade parfaitement documentée et commentée, appréciée par l'ensemble des participants qui s'est terminée par une démonstration du travail d'un bûcheron donnée par Jacky qui maîtrise parfaitement sa profession.

Dans le cadre de la cinquième saison de la Journée Internationale des forêts, une sortie animation a été organisée le 24 mars à Jazeneuil, sur la propriété de Patrick Mercier.

Cette journée avait comme objectif de permettre au grand public de découvrir la forêt, depuis la plantation jusqu'à la récolte avec démonstration d'abattage.

Etaient présents à cette manifestation le syndicat des Forestiers Privés en Poitou-Charentes, le CRPF Nouvelle-Aquitaine, l'Association Boisylvi et la coopérative Alliance Forêts Bois.

Les techniciens présents ont pu donner de nombreux détails sur les essences présentes, sur les différents types de peuplements, sur les techniques de régénération et de plantation et sur les sécurités à prendre pour travailler en forêt, en particulier en cas de travaux d'abattage.



PEUPLIER EN NOUVELLE-AQUITAINE

La région et l'Etat en Nouvelle-Aquitaine se mobilisent pour soutenir les populteurs

Trois dispositifs d'aide ont été mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que par l'Etat :

- **Aide au premier boisement** : Elle s'élève à 25 % des dépenses de boisement (frais de préparation, plantation, protections ; taille de formation et élagage à 3,50 mètres). Elle est plafonnée à 500 € / ha. Ce dispositif peut être complété par d'autres financements publics dans la limite de 40 %, comme en Lot-et-Garonne.

- **Aide à la remise en production** : Elle s'élève à 15 % des dépenses de reboisement (frais de préparation, plantation, protections ; taille de formation et élagage à 3,50 mètres). Elle est plafonnée à 300 € / ha. Pour être éligible, les coûts de replantation doivent représenter plus de 20 % du produit de la vente de bois précédente. Cette aide est cumulable avec celle apportée par l'intermédiaire de la charte « Merci le Peuplier » soit jusqu'à 2,80 € par tige exploitée.

- **Aide à l'élagage à 7 mètres** : Cette aide s'élève à 40 % du montant des travaux d'élagage (25% Etat – 15 % région) et est plafonnée à 200 € / ha.

Pour l'ensemble de ces dispositifs, les surfaces éligibles sont de 1 hectare minimum par dossier (avec des îlots d'au moins 0,50 ha).

Pour l'aide au premier boisement et à la remise en production, la surface maximale est de 8 hectares par demandeur et par an.

Pour toutes ces aides, les dossiers de demande sont basés sur des devis et les paiements sur les factures acquittées.

Un dossier complet sur le peuplier dans le prochain numéro.

FORMATIONS

Le CRPF propose des Formations à la GEstion FORestière (FOGEFOR)



Des centaines de propriétaires forestiers ont participé à des formations, et vous !

Visites de parcelles, exercices de cubage, informations réglementaires et fiscales, ces journées sont à votre disposition.



Deux prochains rendez-vous en 2018 :

*** une session d'initiation à la gestion forestière de quatre jours les :**

14 septembre - 12 octobre - 16 novembre - 7 décembre
sur les thèmes suivants :

- . Connaître sa forêt
- . Cuber et vendre ses bois
- . Repérer les limites de ses parcelles
- . Tout ce qui concerne vos bois (réglementation, fiscalité).

*** une session « Rédiger son plan simple de gestion » de quatre jours les :**

5 et 19 octobre - 9 et 23 novembre

Les lieux ne sont pas encore fixés, ils le seront en fonction de la situation géographique des stagiaires.

Bon à savoir : Le syndicat participe aux frais de ses adhérents et prend en charge :

- 100 % des frais d'inscription à la formation de base FOGEFOR
- 100 % des frais d'inscription à la formation Certiphyto.

Par ailleurs, le syndicat propose une aide de 200 € pour la réalisation d'un premier PSG.

N'hésitez pas, inscrivez-vous dès maintenant :

Tél. : 05 49 52 23 08 / Courriel : poitou-charentes@crpf.fr

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 AVRIL 2018



L'assemblée générale statutaire du syndicat des forestiers privés en Poitou-Charentes s'est tenue le 27 avril à Benon, commune de Charente-Maritime.

Le président accueille Mme le maire de Benon, Sylvie Rocheteau, et remercie le vice président Jean-Louis Léonard qui a piloté la logistique de la réunion.

Madame le Maire présente rapidement sa commune de Benon et la forêt éponyme qui couvre 2500 ha.

Jean-Louis Léonard remercie également Mme Rocheteau qui a mis à notre disposition gracieusement les locaux et les moyens correspondants.

L'Assemblée Générale commence par une approbation des comptes rendus des deux Assemblées Générales qui s'étaient tenues les 20 février 2017 et du 20 octobre 2017.

Puis le Président rappelle les principales activités du syndicat après un peu plus d'un an d'existence. Les principaux points évoqués concernent :

- Les travaux liés à la fusion des 4 syndicats départementaux et en particulier au regroupement des fichiers des adhérents qui a conduit à ce jour à environ 900 propriétaires pour Poitou-Charentes.
- La création, avec le syndicat du Limousin et des Pyrénées Atlantique, d'une structure chargée de représenter Fransylva en Nouvelle Aquitaine, en concertation avec les Sylviculteurs du Sud-Ouest (SySSO), en particulier en matière de communication.
- La mise en place du comité paritaire sylvo-cynégétique ; il est prévu que les réunions se continuent dans les semaines qui viennent. Un document de déclaration de dégâts sera mis en place ; les saisies informatisées seront assurées par de multiples opérateurs (syndicat, GDF, CETEF, experts, GFP, coopératives, CRPF) à partir de fiches dégâts et régénération qui viennent d'être définies.
- Le Conseil Économique Social et Environnemental Régional : sur les 177 membres il en est prévu 16 pour l'agriculture, 11 pour les associations environnementales et 1 seul siège pour les forestiers privés (CRPF) ce qui paraît scandaleux ; les syndicats ont demandé un recours ; pas encore de réponse. (Lire en Brèves, page 3).
- La communication : le syndicat tient à éditer un bulletin papier pour ses adhérents ; deux numéros ont été envoyés en 2017 ; le syndicat tient à jour par ailleurs un espace réservé sur le site internet de Fransylva.

Le rapport du président obtient quitus à l'unanimité.

Puis Pierre Landré, trésorier du syndicat, présente le compte rendu financier et propose à l'AG de laisser la cotisation au même montant pour 2019 ; ces aspects financiers sont approuvés à l'unanimité.

En deuxième partie de matinée les participants ont pu écouter deux exposés.

Tout d'abord une présentation sur le contrat Assurance Responsabilité civile Bois par Xavier de le Bretesche, courtier responsable du contrat d'assurance de groupe pour le syndicat ; cette exposé a permis de bien préciser les limites du contrat et les mesures à prendre par les propriétaires, en particulier concernant les arbres morts.

Puis M. Fleischmann a présenté les possibilités d'utilisation d'un drone en forêt : imagerie, photographie,....

Après un repas organisé sur place, l'après midi a permis de visiter la propriété d'une adhérente en forêt de Benon.

C'est Alain Rousset du CRPF qui a piloté le parcours et qui a détaillé les différentes caractéristiques des points de visite remarquables de cet ensemble forestier de 80 ha :

plantation d'enrichissement de merisiers de 1981, enrichissement de noyers de 1985, enrichissement de tulipier de 1985 et truffière plantée en 1992 ; cette propriété classée en chasse gardée est gérée de façon à concilier le présence du gibier et la préservation de l'identité paysagère.

Journée bien remplie donc pour cette assemblée statutaire qui a permis de présenter un premier bilan annuel très satisfaisant.



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 AVRIL 2018



Présentation de l'assurance
Responsabilité Civile Pacifica par M. Xavier
de la Bretesche



Présentation des possibilités
d'utilisation d'un drone en
forêt par M. Fleischmann



La visite sous la conduite d'Alain Rousset du CRPF



La propriétaire accueille les participants :
Éric le Gallais, Jean-Louis Léonard, Philippe
d'Hémery,...



Un brûlé autour d'un chêne vert



Enrichissement de merisiers



LES INFOS DES DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES

CHARENTE

Vice-Président P. Landré
lepiare@gmail.com - 05 45 22 72 77



Pour la Charente, votre syndicat vous a représentés dans un peu plus d'une centaine de réunions au cours de l'année 2017 : comités de pilotage Natura 2000, réunions sur les documents d'aménagement PLU et PLUi, réunions de la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF), SAFER, réunions chasse, comité de pilotage de la classification des cours d'eau, Commission Locale de l'Eau (CLE) et Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), représentations diverses et multiples (il y a 22 commissions départementales différentes où nous siégeons), etc. ainsi que quelques rendez-vous particuliers.

Nous avons tenu 3 réunions de conseil départemental les 13 février, 9 mai et 1^{er} décembre, ainsi que l'AGE de dissolution de l'ancien syndicat des Forestiers Privés de Charente le 10 mars à Chasseneuil sur Bonnieure.

Un dossier particulier a été instruit, relatif à la chasse et aux déclarations des dégâts forestiers : pour être efficace et disposer de données objectives une grande enquête a été lancée avec le concours du Centre d'Étude Technique Environnemental et Forestier. Cette enquête a été complétée par une étude juridique, un recueil complémentaire de déclarations et la mise en place d'enclos/exclos (protocole scientifique de l'ONF).

Par ailleurs, nous allons intégrer l'Observatoire Dégâts-Territoire mis en place en Nouvelle-Aquitaine avec des fiches standardisées de déclarations de dégâts simples (ressentis) et contrôlées par un technicien forestier (objectives), ainsi que des fiches de surfaces en régénération. Ces données nous sont absolument indispensables pour être opérationnels en Commission Départementale Chasse et Faune Sauvage (CDCFS qui propose les attributions des bracelets de grand gibier à M. le Préfet).

Nous avons communiqué nos observations à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente pour leur projet de rédaction du nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018/2022 (SDGC).

Rappelons qu'une permanence téléphonique et physique à la Maison de la Forêt d'Angoulême, au 20 rue Léonard Jarraud, est ouverte tous les lundis en début d'après-midi à la disposition de tous les adhérents du syndicat (Tel : 0545692327) afin de traiter tous types de questions : fiscalité, urbanisme, droit de préférence ou dossier des compléments de revenus suite à un boisement de terres agricoles (non payés depuis 2015).

DEUX-SÈVRES

Vice-Présidente B. Bonnisseau
brigittebonnisseau@gmail.com - 06 82 91 00 47



ACTIVITES DU SYNDICAT AU COURS DU DEUXIEME TRIMESTRE 2018

Dans le cadre de la journée internationale des Forêts une réunion aura permis, le 18 Mars, de montrer à une trentaine de participants au Pin, chez Mr. Moreau, les enjeux qui se cachent derrière la production forestière : exploitation de bois mais aussi protection de l'environnement dans la gestion forestière.

L'Assemblée générale du Syndicat Forestier des Deux-Sèvres a eu lieu le 14 Avril à Mazière en Gâtine (60 personnes), conjointement avec le GDF79 ; elle a permis aux adhérents d'avoir les dernières informations notamment sur la démarche à suivre en cas de dégâts de gibier.

Par ailleurs, le syndicat a été représenté dans les réunions des différentes commissions :

- 07.03 : CDPENAF à la DDT Niort
- 28.03 : CLE du SAGE du Thouet - St Loup/Thouet
- 04.04 : SAGE du Thouet à Thouars
- 19.04 : AG Fédération de la chasse à Bressuire
- 24.04 : CDPENAF à la DDT -Niort
- 15.05 : CLE du SAGE du Thouet à St Loup/Thouet
- 22.05 : CDCFS à Niort



LA CHARENTE-MARITIME : UNE FORÊT LITTORALE

Des 12 départements que compte la Nouvelle AQUITAINE, la CHARENTE-MARITIME n'est certainement pas le plus boisé, mais les propriétaires forestiers y sont confrontés à des problématiques très spécifiques pour lesquelles les instances nationales de nos syndicats ou le CNPF ne proposent pas les meilleurs supports.

C'est pourquoi notre délégation de Charente maritime du syndicat des forestiers FRANSYLVA en POITOU CHARENTES s'est fixé comme objectif de représenter ses membres très activement dans ces domaines où les administrations de tout poil ont pris l'habitude de lire la loi selon un mode unilatéral et fluctuant au gré des situations.

* Sur le littoral, nos forestiers connaissent deux problématiques majeures.

La loi littorale est devenue le refuge de tous les excès en matière de protection de l'environnement ; son interprétation en matière forestière n'a fait l'objet d'aucune doctrine concertée comme cela a pu être les cas en matière d'urbanisation.

Sous prétexte de protection littorale, certaines communes très boisées ont demandé au conseil départemental d'instaurer des zones de préemption exorbitantes des usages courants.

Cela conduit à des situations ubuesques comme celle qui permet au conservatoire du littoral de préempter une parcelle lors d'un échange entre deux voisins tendant à rationaliser des cheminements ou simplement donner de la cohérence à un boisement. Au lieu d'améliorer la structure on parcellise encore plus et quand on sait l'attention que le conservatoire apporte à ses forêts, c'est stupéfiant. Quant aux raisons qui ont conduit le maire à cette demande, elles restent aussi obscures que les objectifs poursuivis pour la forêt par son nouveau propriétaire potentiel.

La forêt littorale est également confrontée à des conflits d'usage hors normes.

Comme partout ailleurs, la forêt même privée "appartient tout le monde" ; mais sur le littoral, le touriste est roi et certaines communes ne comprennent pas qu'un propriétaire souhaite conserver son bien dans un état de propreté que la dite commune est bien incapable de lui garantir pas plus que la protection de ses plantations ou aménagements qui seraient ouverts à tous.

Quand ce n'est pas le schéma des pistes cyclables élaboré par des bureaux d'études savants qui n'hésitent pas à créer des servitudes imaginaires pour rejoindre deux pistes domaniales.

* Notre département compte pas moins de 100000 Ha de marais et autant de zones franges qui subissent arbitrairement les mêmes contraintes par extension sans que cela soit clairement explicité dans la loi.

De nombreux propriétaires forestiers se voient contraints d'appliquer des règles de mesures compensatoires pour leur travaux et qui n'ont rien à voir avec la forêt au prétexte qu'un périmètre de zone humides a inclus, souvent sans aucun inventaire, leur parcelle dans ce périmètre.

Alors imaginez la situation d'un propriétaire qui cumule les deux situations marais et littoral...

* Nous sommes en pleine époque des révisions de PLU voire de création des PLUi ; ces outils indispensables à la Cohérence d'aménagement de nos territoires, peuvent se révéler de redoutables armes au service d'une force publique ou non, mal intentionnée vis à vis de ces possédants que sont les propriétaires forestiers ; ne pas être présents et actifs lors de leur réalisation nous expose à constater, un jour, jusqu'à l'impossibilité de gérer intelligemment notre Forêt.

-C'est pourquoi notre nouvelle équipe charentaise maritime au sein de notre syndicat Fransylva en Poitou Charentes se structure peu à peu pour être partout où l'intérêt forestier est en jeu.

Mais il appartient à chacun d'entre nous, propriétaire de petite ou grande parcelle et soucieux de son avenir, d'être présent sur le terrain et unis dans un syndicat fort face aux administrations de tous niveaux et aux associations qui ignorent volontairement que l'intérêt général ne peut ignorer l'intérêt du propriétaire.

Jean Louis LÉONARD
Vice président FRANSYLVA en Poitou Charentes
Délégué régional CRPF NA



LES INFOS DES DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES

VIENNE

Vice-Président P. Mercier
merpat5@hotmail.fr - 06 49 32 69 37



Activités de nos représentants forestiers en Vienne :

Au niveau de la CDePeNaf (**commission départementale de la préservation des espaces naturels et forestiers**), où se discute la consommation des espaces agricoles et forestiers soit dans le cadre privatif, soit dans le cadre administratif des PLU (**plan local d'urbanisme**), ou des PLUi, il faut noter une avancée importante. En effet, le constat fait sur certaines communes qui présentaient des documents où 100% des forêts étaient classés en E.B.C -Espace Bois Classé- a amené notre représentant, avec le soutien d'autres représentants de la Commission, à réagir fermement contre ces pratiques et même à émettre un avis négatif sur des demandes.

Pascal Valade nous représente dans cette Commission et sait faire entendre sa voix même si souvent les maires se contentent d'avaliser les travaux des 'bureaux d'étude' ; ceux-ci, faute d'une culture précise dans le domaine forestier, suivent la mode et ont une fâcheuse tendance à classer systématiquement tout espace boisé en EBC.

La DDT (**Direction Départementale des Territoires**) a elle aussi changé sa vision des choses et une stratégie commune se met en place afin de ne classer en EBC que des parcelles répondant à des critères précis. 'EBC', c'est comme un sanctuaire ; il faudra attendre plusieurs années avant qu'un nouveau PLU ou PLUi (**plan local d'urbanisme intercommunal**) soit revu ; dans cette attente sans autorisation expresse, vous ne pouvez plus faire de gestion ou de modification sauf si vous bénéficiez d'un PSG où très récemment d'un CBPS avec programme de coupes & de Travaux.....

Mais aussi de la nécessité d'une vigilance accrue de la part des propriétaires forestiers lorsque la Commune ou la Communauté de Communes se lance dans l'aventure de réviser son PLU. Il est impératif de consulter les projets et de faire entendre sa voix, voire son opposition. In fine, le commissaire enquêteur est là pour enregistrer officiellement vos remarques. Il faut savoir pour nos représentants qu'il s'agit d'une mission importante, qu'ils mènent en étroite collaboration avec les 3 autres départements de notre Ex-Région.

A noter également que nous sommes confrontés à des demandes concernant l'exploitation des 'énergies renouvelables', éoliennes et photovoltaïques. Là encore nous devons travailler en concertation avec les autres intervenants sans toutefois perdre de vue les intérêts parfois divergents des parties. Nul doute qu'avec la perspective de la 'réforme du foncier rural' et les réflexions du dernier colloque sur le sujet à la Faculté de Droit de Poitiers qu'il faudra être très attentif à la rédaction du projet par le gouvernement au plus tard en 2019.

Vous pouvez retrouver tous les débats sur : <https://uptv.univ-poitiers.fr/program/la-reforme-du-droit-foncier-rural-demander-l-impossible/index.html>

En CDOA (**Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture**), nous sommes surtout présents pour prendre la mesure de l'évolution du monde agricole.

Il y a bien sûr quelques sujets qui fâchent. Celui de la SAFER entre autre où, malgré une diplomatie qui semblait prometteuse, il apparaît que nous sommes toujours persona non grata dans les CTL (Commission Technique Locale). Cette situation anormale en Poitou Charentes ne peut plus perdurer et nous nous rapprochons de la FNSAFER pour que les choses rentrent dans l'ordre car tous les mois la SAFER met en vente des forêts !!!

Juste quelques mots pour évoquer avec vous notre présence en CDCFS (**Commission de la Chasse et de la Faune Sauvage**). Vous dire combien vos représentants se sont impliqués pour que le dossier de la 'restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique' progresse enfin. Nous avons rencontré la Préfecture les Elus, la Fédération des Chasseurs, l'ONCSF*, la DDT...

Merci aux propriétaires qui déclarent leurs dégâts, leurs reboisements et leurs projets, et à leur coopérative ou leurs experts qui les aident. Force est de comprendre que c'est le fer de lance pour appuyer nos demandes et nos propositions ; je remercie ici tous nos représentants dans les CTL (Comités Techniques Locaux de la fédération des Chasseurs) pour leur implication et leur donne rendez-vous à l'automne ; il faudra revoir le bilan de l'année écoulée et préparer 2019 en tenant compte des résultats positifs comme des échecs et communiquer sur nos ambitions dans ce domaine. Je reverrais sur certains secteurs notre représentativité pour suivre au mieux les difficultés du terrain. Nous avons assisté cette année encore à l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs à l'auditorium du Futuroscope. Le 14 avril, la fête battait son plein avec la venue de Me la Préfète, des élus, conseil départemental, député et sénateur, et l'intervention très applaudie du Président de la fédération nationale des chasseurs, Willy Schrain.

.../...

Un mot sur un domaine qui nous concerne tous, le reboisement en particulier en cas de plantation ; penser à 'Reforest Action' toujours en recherche de parcelles d'au moins 4 ha ; cette structure apporte son concours financier en prenant en charge le coût des plants. Nous contacter.

Pour ceux qui souhaitent investir dans des projets de filière, nous avons un administrateur très impliqué dans **Forinvest**. Cette structure a vocation à soutenir des entreprises qui ont des projets novateurs dans le domaine forestier (**contacter Jean Deniau**).

Je sais que beaucoup d'entre vous vont regretter la disparition de "Bois et Forêts" dans sa déclinaison poitou-charentes. Une revue Nouvelle-Aquitaine va voir le jour. Vous pouvez suivre les articles sur www.cnpf.fr/nouvelle-aquitaine

En attendant, sachez que le rédacteur en chef de B-F P-C, Jean Marc Demene a été promu par le Ministre Stéphane TRAVERT au grade de chevalier du mérite agricole en date du 31 janvier 2018. Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

Je terminerai en vous disant qu'avec Jean Deniau, Didier Grospeud, Christian Girard, nous participons activement aux travaux du CRPF N-A*2, et en ce qui me concerne au conseil d'Administration du CNPF (Centre National de la Propriété Forestière).

N'oubliez pas de vous abonner à 'Forêts de France' pour suivre l'actualité (et ça compte pour votre formation si vous êtes certifiés PEFC) et de vous inscrire aux formations Fogefor (un cycle de base est organisé à l'automne).

*Comptant sur votre présence nombreuse à la **journée départementale "Vienne"** à l'été. **Patrick MERCIER***

L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE BOIS (SUITE)

Voir début de cet article en dernière page. .../...

Chaque année, des adhérents tardent à régler leur participation. Sans parler de quelques habitués qui attendent le 2^{ème} ou 3^{ème} rappel pour s'acquitter de quelques dizaines d'euros ; il faut se souvenir que la non réception au **28 février** du règlement de la cotisation est **un motif d'exclusion du Syndicat et de la perte de l'assurance en Responsabilité Civile**.

Compte tenu du type de contrat, le Syndicat n'est pas tenu de vous informer par Recommandé avec accusé de réception, la clause étant incluse dans les statuts.

Ces contraintes, comme les franchises également, sont la contrepartie d'une cotisation d'assurance à l'hectare encore parmi les attractives du marché. Et pour **0,18 € l'ha**, ne péchez pas par omission en négligeant de déclarer quelques parcelles plus ou moins disséminées sur la commune, ou sur celle de la commune voisine ! Dès l'ouverture du dossier de mise en cause "Iphigénie" veille à contrôler votre parcellaire.

Sylviculteur, vous êtes un propriétaire forestier actif et responsable. Syndiqué, vous avez à cœur de participer à une gestion rigoureuse de votre assurance de groupe en responsabilité civile.

Je suis certain qu'à réception du "bulletin" vous allez faire le tour de vos bordures tronçonneuse en main ou marqueur forestier si vous préférez confier à un E.T.F le soin de régler le problème.

Merci d'avoir pris le temps de nous lire, ce dont, d'avance nous vous remercions.

Patrick Mercier

QUELQUES SITES INTERNET à consulter sur la Forêt Privée française :

<http://www.jemeformepourmesbois.fr>

<http://www.crfp-poitou-charentes.fr/Stages-et-reunions.html>

<http://www.fransylva.fr/>

www.laforetbouge.fr : le prochain numéro du bulletin présentera ce nouveau site internet au service de tous les propriétaires forestiers

L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE BOIS

P. Mercier merpat5@hotmail.fr - 06 49 32 69 37

Cher adhérente, Cher adhérent,

L'Assemblée Générale de votre Syndicat Forestier en Poitou-Charentes le 27 avril 2018 à BENON nous a donné l'occasion d'entendre notre courtier en Assurance, Monsieur Xavier de la Bretesche. Il est venu présenter notre contrat en Responsabilité Civile pour ce qui concerne nos Bois et Forêts. Son intervention nous a paru pertinente ; il nous a semblé indispensable vu l'importance de ses propos de les diffuser le plus largement possible.

Nous vous invitons donc à lire cet article **avec la plus grande attention**, ceci bien sûr dans votre intérêt mais aussi dans celui du Syndicat.

Nous avons, si l'on peut dire, la chance d'avoir en contre partie d'un **contrat de groupe**, un tarif exceptionnel, encore faut-il comprendre pourquoi et tenter de le conserver.

Le courtier n'est pas directement notre assureur ; il est l'intermédiaire entre le Syndicat de Forestier et une Compagnie avec laquelle il négocie au mieux des intérêts forestiers. **Ce n'est pas SANS CONTREPARTIE.**

Le contrat est destiné à des *propriétaires forestiers sylviculteurs* qui ont à cœur de gérer leur forêt du mieux qu'ils le peuvent ; ceci sous-entend que votre parcellaire est l'objet de soins attentifs, bref qu'une gestion active est envisagée **EN PARTICULIER** pour l'entretien des bordures. Ces lisières sont comme vous pouvez l'imaginer à l'origine de la majeure partie des contentieux. Vous **éliminerez donc systématiquement les arbres morts**, ces sanctuaires écologiques qui ne sont admis qu'à partir de 25 mètres des voies de circulation et des propriétés mitoyennes (en particulier si elles sont clôturées).

La demande est-elle exagérée ? Ce serait méconnaître que les contentieux, les revendications, les mises en cause sont en accroissement constant.

Aujourd'hui, communes, départements, fournisseurs d'énergie comme EDF ou Telecom n'hésitent pas, devant un dégât forestier, à mettre en cause le propriétaire forestier ; et si parfois, un arbre peut s'effondrer sans apparemment présenter de signe de mortalité, l'accident sera pris en charge ; mais si toute une bordure, une lisière présente de nombreux arbres morts, il est le **témoin d'un défaut d'entretien** que l'assureur ne prendra pas en charge.

Nous en sommes presque arrivés au niveau de la responsabilité médicale, que j'ai bien connue il y a quelques années et de l'**arrêt MERCIER** qui exigeait des praticiens vis-à-vis de leurs patients des '*soins attentifs, consciencieux et conformes aux données de la science*'.

Transformez les données de la science aux '**exigences sociétales**' qui souhaitent réparation de tout incident ou accident dont ils sont victimes et vous comprendrez la nécessité de **veiller** sur votre patrimoine forestier.

Alors sans hésiter, sacrifiez quelques grumes de lisière, si elles penchent sur le chemin communal, la départementale et à plus forte raison la nationale, la voie ferrée, ou la ligne à haute tension. Idem, si l'arbre penche sur la clôture de votre voisin.



Au cas où votre lisière est classée en **EBC**, n'hésitez pas à prévenir votre commune de la nécessité de cet abattage d'urgence. Si vous êtes inquiets, faites des photos de l'arbre condamné et procédez à l'intervention. Mieux vaudrait une mise en cause pour un arbre qui aurait été soi-disant prélevé à tort plutôt qu'un accident dramatique fatal ou à l'origine de lourdes séquelles.

Bien noter que dans la majeure partie des dossiers, le courtier intervient dans l'intérêt du propriétaire mis en cause.

.../... Lire la suite page précédente